

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINTE MERE EGLISE

REUNION DU 13 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le treize novembre, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Mère-Église, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur QUETIER, Maire.

**Étaient présents :**

M. QUETIER, M.VOISIN STEPHANE, MME MICHEL, MME HEBERT, MME MAURER, MME MARAIS, M. DROUET, MME HASLEY, M.COTENTIN, M.VOISIN HERVE, MME MARIE, M. SANTINI, MME JORET, M. HASLEY, M. PALFREYMAN MME LEFEVRE M. BUSSEROLLES

**Absents excusés:**

M.LACOTTE ayant donné pouvoir à M VOISIN STEPHANE  
MME BUZE ayant donné pouvoir à M DROUET

**Absents:**

Convocation : 07/11/2014

Affichage : 07/11/2014

**Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu du précédent conseil n'amène pas de remarque particulière et est approuvé à l'unanimité.

**Présentation de l'action de Cotentin Traitement**

Madame MOULINOUX, ambassadrice de tri à Cotentin Traitement intervient afin de présenter:

- ✓ Le Syndicat mixte Cotentin traitement,
- ✓ Le tri sur le territoire de la Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise en 2013,
- ✓ Où vont nos déchets,
- ✓ Quelques chiffres 2013,

**109/2014 –Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin**

Par délibération n°204 du Conseil Communautaire du 9 octobre 2014, Monsieur le Président a été autorisé à saisir les Communes membres de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin afin de proposer la modification de statuts suivante :

Ancienne version :

B5- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

c) Bibliothèques médiathèques du territoire (fonctionnement et investissement) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Proposition de modification :

B5 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

c) Bibliothèques médiathèques du territoire (fonctionnement et investissement) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal :

- APPROUVENT, à l'unanimité, la modification susvisée des statuts de la Communauté de la Baie du Cotentin

#### **110/2014 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin**

Lors du Conseil communautaire du 9 octobre 2014, Monsieur le Président a rappelé que la Communauté de communes de la Baie du Cotentin exerce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 la compétence facultative intitulée : « Participation au service départemental d'incendie et de secours au titre des contingents incendie ».

Toutefois, lorsqu'un EPCI n'exerce pas la gestion des services d'incendie et de secours (SDIS), la contribution de ses Communes membres au financement du SDIS ne peut pas faire l'objet d'un transfert à cet EPCI.

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 22 mai 2013, a confirmé que « la contribution d'une commune au budget du SDIS, qui constitue une dépense obligatoire pour elle, ne saurait, lorsque cette commune est membre d'un EPCI faire l'objet d'un transfert à cet établissement dans les conditions prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Par ces motifs, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ainsi que d'autres communautés de communes ayant cette compétence, sont invitées à régulariser cette situation.

Vu la délibération n°204 du Conseil Communautaire du 9 octobre 2014, Monsieur le Président a été autorisé à saisir les communes membres de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin afin de proposer le retrait de la compétence suivante de ses statuts :

C5- Participation au service départemental d'incendie et de secours au titre des contingents incendie

Ainsi, il est à noter que pour l'année 2014, les communes vont être amenées à supporter cette dépense et que les attributions de compensation seront ajustées afin de permettre aux communes de prendre en charge cette dépense.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, les membres du Conseil municipal :

- APPROUVENT, à l'unanimité, le retrait de la compétence susvisée des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

#### **111/2014 – Décision modificative n°6**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget investissement de la Commune. Monsieur le Maire propose le virement suivant :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2111	126	-36 207.00	021		29 700.00
2315	124	36 207.00	10226		23 382.57
			10223		4 303.00
2315	124	57 385.57			
2152	45	-3 000.00			
21318	43	3 000.00			

TOTAL 57 385.57 TOTAL 57 385.57

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
023		29 700.00	74751		24 900.00
			7718		3 300.00
			6419		1 500.00
6553		40 291.00	7321		40 291.00
022		-6 763.00			
6615		6 763.00	022		0.00

TOTAL 69 991.00 TOTAL 69 991.00

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la décision modificative n°6 ci-dessus.

### **Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges**

Monsieur le Maire indique avoir participé à une réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) visant à évaluer puis fixer le montant de la compensation à verser aux Communes dans le cadre du transfert de charges.

Les Communes et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ont choisi de mettre en place un dispositif dérogatoire, plus favorable aux Communes que le dispositif de droit commun mais qui nécessite d'obtenir l'unanimité du Conseil de Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ainsi que des Conseil municipaux.

Néanmoins, Monsieur le Maire indique que ces évaluations sont susceptibles d'évolutions et propose aux membres du Conseil de formuler un avis lors d'un prochain Conseil.

### **Travaux et reprises, réception des travaux, Cessions liées à l'aménagement du bourg,**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'aménagement du bourg.

Il indique avoir échangé avec l'entreprise EUROVIA quant à la reprise d'un grand nombre de dalles grès posées dans le bourg, celles-ci présentant des malfaçons tant au niveau du matériau que de la pose. Il indique ne pas avoir signé les procès-verbaux de réception des travaux pour le lot 1 – Voirie qui concerne l'entreprise EUROVIA, Il précise également avoir sollicité un huissier afin de réaliser un constat préalablement à une saisine de l'entreprise voire de son assureur dans le cadre d'une procédure de mise en cause au titre de la garantie de parfait achèvement.

Dans le même temps, il indique que les candélabres posés par l'entreprise Bouygues Energies ne délivrent pas tous la même puissance d'éclairage. Il souhaite rencontrer les représentants de l'entreprise et évoquer avec eux les solutions à mettre en place.

Par ailleurs, il indique qu'une fuite d'eau a été constatée à proximité de l'Eglise. Elle pourrait avoir pour origine un dysfonctionnement du dispositif d'arrosage mis en place par l'entreprise VALLOIS. Là encore, l'entreprise a été saisie de cette question.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir la pose d'un coffret électrique pour l'alimentation des toilettes près du marché couvert

Par ailleurs, des fourreaux ont été installés dans le passage entre la place du 6 juin et le parking au sud du Musée afin d'assurer l'alimentation des sanitaires au Sud du Musée en eaux (potable et usées) et en électricité.

Néanmoins ces fourreaux ne sont pas d'une capacité suffisante pour alimenter à la fois les sanitaires au Sud du musée et des parcelles constructibles situées juste à proximité. Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit assurer l'amenée d'eau et d'électricité jusqu'à ces parcelles. Des travaux de viabilisation communs aux sanitaires au Sud du Musée et à ces parcelles devront être réalisés.

Des éléments chiffrés ont été demandés.

Monsieur le Maire indique également que les échanges de terrains avec Monsieur HOUYVET et Madame MASSABO ont été formalisés devant notaire. Ils sont en cours de finalisation en ce qui concerne Madame CARBON et l'indivision MAUDUY. En effet, l'indivision MAUDUY a saisi un avocat de désordres sur le garage à leur remettre, désordres qui doivent être réparés rapidement. L'indivision signera alors la convention d'échange lorsque il aura été mis fin aux désordres.

Il s'agit notamment :

Du garage :

- Une entreprise doit intervenir pour l'étanchéité du mur et les remblais de la tranchée.
- Une solution va être proposée pour faciliter l'accès à la porte de service.
- Les gaines électriques et eau seront prolongées coté extérieur

Du portail :

- Une entreprise va intervenir dans les prochains jours pour réaliser le bi-couche

De la parcelle Ouest :

- Il est prévu de supprimer la barre métallique longeant la clôture.
- Un regard avec grille a été posé pour recevoir les eaux de ruissellement.

### **Point financier sur l'opération d'aménagement du bourg**

Monsieur le Maire indique avoir sollicité le Ministre de l'Intérieur, le Président du Conseil Régional, Madame la Préfète de la Manche ainsi que le sous préfet de Cherbourg concernant le demande de FISAC liée à l'aménagement du bourg, qui pour l'heure n'a fait l'objet d'aucune réponse.

Il indique également qu'il sera amené à proposer aux membres du Conseil, lors de sa prochaine réunion une proposition d'emprunt (et non une ligne de trésorerie) afin de terminer l'année sans déficit d'investissement.

### **112/2014 –Déclassement d'un terrain du domaine public dans le cadre des échanges de terrains liés à l'aménagement du bourg**

Monsieur le Maire indique que la parcelle AC 599 d'une superficie d'environ 100m<sup>2</sup> dont la Commune est propriétaire n'est plus affectée à l'usage du public depuis la réalisation des travaux d'aménagement du bourg.

Il en est de même d'une partie de la partie AC 201 d'environ 100m<sup>2</sup>.

Il est donc nécessaire de constater leur désaffectation et de procéder à leur déclassement par délibération préalablement à leur transfert à des propriétaires privés.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle AC599 et d'une partie de la parcelle AC 201 dans les conditions décrites ci dessus,
- PROCEDE au déclassement de la parcelle AC 599 et d'une partie de la parcelle AC 201 du domaine public de la Commune de Sainte Mère Eglise dans les conditions décrites ci dessus.

#### **113/2014 – Assistance Conseil dans le domaine de la gestion d'un service public d'assainissement**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la DDTM pour la mission d'assistance à la gestion du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2013 (année 2014).

Il indique que cette mission avait été approuvée par la précédente municipalité pour un montant de 300€

Cette prestation fait néanmoins l'objet d'une réévaluation, ce qui porte le montant total de la prestation à 302.70€HT

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la réévaluation de la prestation pour un montant de 302.70€HT
- DIT que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget pour ce programme

#### **114/2014 – Fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour les camions expos**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'instaurer un tarif d'occupation du domaine public pour les camions expo se présentant exceptionnellement sur le territoire de la Commune de Sainte-Mère-Eglise.

Il propose de fixer le prix d'occupation du domaine public pour les camions expos à 50€ par jour quelque soit le nombre de m<sup>2</sup> ou de mètres linéaires utilisés.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la fixation d'un tarif unique d'occupation du domaine public pour les camions expos à 50€/par jour,
- DIT que cette recette sera perçue sur le budget de fonctionnement de la Commune.

#### **Questions diverses :**

##### **Compte rendu de la réunion concernant le Pôle Santé**

Madame HEBERT procède au compte rendu de la réunion concernant le Pôle de Santé.

Elle donne lecture du compte rendu de la réunion du 16 octobre 2014.

Elle rappelle les précédents échanges concernant la faisabilité de la création d'un pôle de santé sur le territoire de Sainte-Mère-Eglise et la volonté des différents acteurs de mettre en œuvre un tel projet.

En terme de financement, le projet serait porté par la commune, chaque professionnel payant un loyer à la commune.

Il s'agirait de créer une maison médicale pluridisciplinaire (MMP) ou un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA). Des financements pourraient être demandés auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général. A noter également que l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) peuvent aider les professionnels, comme à Carentan.

L'ARS finance les cabinets d'études qui accompagnent les praticiens dans la rédaction du projet de santé. Chacun des professionnels de santé a donné ses souhaits en matière de surfaces, plus parking pour professionnels, usagers, ambulanciers. Les infirmières souhaitent une proximité avec le cabinet médical. Il leur faut une salle de 30m<sup>2</sup> avec salle d'attente, sanitaires, salle de pause et local technique en commun avec les kinés. Pour les kinés il convient de prévoir 4 pièces de 8m<sup>2</sup>, une salle

d'exercices de 40m<sup>2</sup>, un bureau de 10m<sup>2</sup> pour 2 professionnels. Médecins : Mr et Mme Peschard précisent qu'ils ont ce qu'il leur faut soit pour 2 médecins environ 90m<sup>2</sup>. Il faudrait prévoir des locaux pour accueillir 2 autres médecins (Mr Méritan et un autre praticien) : compter 35m<sup>2</sup> de bureau et une salle d'attente de 20m<sup>2</sup> pour chaque médecin, plus local technique et sanitaires. Pharmaciens : leur souhait est de rester au cœur du bourg sur la place du 6 juin; besoins : 250 m<sup>2</sup>.

Une prochaine réunion est prévue le 26 novembre 2014 à 14h00, en mairie de Sainte-Mère-Eglise.

### **Permanences d'Elus**

Madame MICHEL indique que la commission relations avec les habitants s'est réunie : Un des points abordés concernait la mise en place d'une permanence d'élus. Cette permanence sera composée d'élus intervenants par paire selon un calendrier pré établi. Elle aura lieu dans le hall de la Mairie tous les samedis matin, de 10h00 à 12h00, à partir du 6 décembre 2014.

### **Installations de tables de pique nique**

Monsieur BUSSEROLLES propose que quelques tables de pique-nique soient installées sur le territoire de la Commune de Sainte-Mère-Eglise afin que les visiteurs puissent s'y installer pour faire une pause. Les tables de pique nique pourraient être installées à proximité de la Fontaine Saint-Méen, sur le parking au Sud du Musée ou à proximité du jardin du presbytère.

Après échange, il est proposé de prévoir l'implantation de tables de pique-nique supplémentaires dans le budget 2015 ainsi que la mise en place de table sur l'espace herbu de l'école primaire. Cette question des tables de pique-nique pourra être réexaminée dans le cadre de l'aménagement de la zone 1AU et de l'aménagement de Saint Méen.

### **Précisions sur les limites d'agglomération**

Monsieur le Maire indique avoir pris un arrêté actualisant les limites d'agglomération afin de tenir compte de changements intervenus sur le territoire de la Commune avec à l'aménagement du bourg. Il présente aux membres du Conseil les limites d'agglomération définies par cet arrêté.

### **Mise en place d'un arrêt minute devant la boulangerie de la Rue du Cap de Laine**

Monsieur Stéphane VOISIN indique étudier la possibilité de créer un arrêt minute devant la boulangerie de la rue du Cap de Laine. Il présente aux membres du Conseil la proposition d'arrêt minute qu'il envisage de mettre en place.

Après discussion, il est proposé d'implanter deux places « arrêt minute » devant la boulangerie, entre les deux passages piétons, avec une signalétique adaptée.

### **Compte rendu du Conseil d'Ecole et du comité de pilotage des Temps d'Activités Périscolaires**

Madame HEBERT fait le point sur le Compte rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 6 novembre 2014.

Elle indique que le 6 novembre 2014, 204 élèves sont inscrits à l'école publique du Manoir.

Entre les départs de CM2 et les arrivées de Très petites sections et petites sections, les effectifs devraient être stables à la rentrée scolaire 2015/2016. Cela n'empêche pas l'Education Nationale d'envisager une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Elle fait également le bilan des deux coopératives (maternelle et élémentaire).

Madame HEBERT indique, par ailleurs, que différents projets de classes seront mis en œuvre de septembre à décembre 2014 (ateliers à la ferme musée, Album Groupes et spectacle de danse, visite du musée archéologique de Vieux la Romaine, Théâtre à Cherbourg pour les élèves de CLIS).

D'autres projets seront mis en place au printemps 2015 : sortie à la carrière de Fresville pour les CP CE1, découverte des châteaux de la Loire pour les CE2,

Elle indique qu'il est prévu d'organiser avec les élèves de Locust Valley, ville jumelée à Sainte-Mère-Eglise, une rencontre avec webcam et des échanges de mail

Il est également prévu d'organiser un marché de Noël le 16 décembre 2014 et de créer un blog pour le groupe scolaire du Manoir.

Enfin, différents travaux doivent être réalisés à l'école, tel que l'aménagement de la cour de récréation et des travaux d'entretien dans l'école. Ces travaux pourront être effectués par l'atelier communal.

Madame HEBERT fait également le point sur la réunion du comité de pilotage des Temps d'Activités Périscolaires qui a eu lieu le 10 novembre 2014. Plusieurs points ont été abordés : les activités mises en place et à mettre en place (Halloween, intervention de l'association Lire et Faire Lire, Projet de travail sur le Japon à la médiathèque), le retour des enfants et des parents quant à la mise en place des TAP, les locaux et le matériel supplémentaires à prévoir, les besoins de formation des agents des TAP. Madame HEBERT indique que les animateurs souhaitent bénéficier de temps supplémentaire pour la préparation des activités. Cette demande, examinée par les trois Maires concernés, n'a pas été satisfaite. Néanmoins, les Maires de Picauville, Chef du Pont et Sainte-Mère-Eglise ont accordé une heure supplémentaire par mois pour les réunions qui pourraient avoir lieu. La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu le 26 janvier 2014.

#### **Compte rendu de la réunion des acteurs du social**

Madame JORET procède au compte rendu de la réunion avec les acteurs du social. Etaient présents des représentants d'ACCUEIL, de la Croix Rouge, du Secours Populaire, du CCAS de Sainte-Mère-Eglise et du CLIC des marais. Après une présentation de chaque organisme, il est apparu que chacun souhaitait travailler dans le même sens et en complémentarité. Depuis cette réunion, d'autres échanges ont eu lieu au profit des personnes les plus démunies. Une autre réunion sera organisée courant mai 2015.

#### **Compte rendu du repas des aînés**

Madame JORET procède au compte rendu et au bilan du repas des Aînés. Au total, 178 personnes ont participé à ce repas organisé sur le thème de la Libération. Madame JORET a tenu à remercier l'ensemble des intervenants ayant participé à l'organisation du repas : les membres du CCAS qui ont assuré la décoration, Johnny HASLEY qui a assuré la mise en page du menu, le Club des Aînés qui a assuré une très belle prestation avec chansons et ombres chinoises, Monsieur JACQUET, la coopérative d'Isigny, le Collège Saint-Exupéry, le Musée Airborne ainsi que les différents commerçants de Sainte-Mère-Eglise.

#### **Point sur le livre des 601 communes de la Manche**

Monsieur le Maire indique s'être rendu au Haras de Saint-Lô afin d'assister à la remise du livre des 601 communes de la Manche. L'exemplaire qui lui a été remis sera mis à disposition à la bibliothèque.

#### **Modification du Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Mère-Eglise**

Monsieur le Maire indique que le PLU de la Commune de Sainte-Mère-Eglise fait l'objet d'une procédure de modification ayant pour but la transformation d'une zone N en zone A à proximité du haras. Cette modification est organisée par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'initiative de la Commune. Une enquête publique sera organisée prochainement.

#### **Prochaine réunion de Conseil :**

La prochaine réunion de Conseil est fixée le 2 décembre 2014 à 20h30 en salle du Conseil.

Fait et délibéré à Sainte-Mère-Eglise,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Copie certifiée conforme au Registre.

Le Maire,

**M. VOISIN Stéphane**

**M LACOTTE Absent**

**Mme MAURER**

**M. CONTENTIN**

**Mme HASLEY**

**Mme MARIE**

**Mme JORET**

**Mme BUZE Absente**

**Mme LEFEVRE**

**Mme HEBERT**

**Mme MICHEL**

**Mme MARAIS**

**M. DROUET**

**M. VOISIN HERVE**

**M. SANTINI**

**M. HASLEY**

**M. PALFREYMAN**

**M. BUSSEROLLES**